



Compte rendu du conseil municipal du 20 octobre 2022

Etaient présents : Mesdames Nathalie Pouillet, Stéphanie Jourdil, Gisèle Vallon. Messieurs Jean-Pierre Bringard, Cédric Girod, Christian Roy, Emmanuel Echemann, Gérard Jacob

Avaient donné procuration : Mme Sandrine Demouge-Monnier à Nathalie Pouillet, Emmanuelle Vergon Tripard à Stéphanie Jourdil

Etaient excusés : Catherine Cuenot, Stessie Leprêtre, Régis Garnier, Arnaud Doyen

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Nombre de présents : 8 – Nombre de votants : 10

Le Conseil municipal désigne, Nathalie Pouillet secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- Changement de statuts du syndicat des eaux de Giromagny
- Rapports d'activités CCVS
- Cœur du village : séparation administrative et notariée de locaux
- Représentants de la commune au Syndicat de la Fourrière
- Vente de terrain (société Sparapan – zone de la Noye)
- Délégation de signature
- Tarifs de la régie fêtes et cérémonies
- Marché public des travaux de photovoltaïque
- Demande de subvention pour les travaux de photovoltaïque et le changement de tuiles à la salle
- Demande de subvention pour les travaux en LED sur l'éclairage public

Délibérations

Changement de statut du syndicat des eaux des eaux de Giromagny

M le Maire rappelle que les statuts du Syndicat des Eaux ont été revus en 2019 au moment du transfert de compétence par le SMIBA de la compétence eau de la partie sommitale du Ballon d'Alsace. Par courrier en date du 16 juin 2022, M le Préfet demande que le comité syndical (ainsi que ses communes membres) délibère afin de faire apparaître sur les statuts, la modification statutaire relative audit de transfert de compétence.

La modification porte sur l'article 1 qu'il convient de compléter comme suit (*modification en italique*) :

« Il est constitué, conformément aux articles L5212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, un syndicat intercommunal des eaux ;

Ce syndicat regroupe les communes d'Anjoutey, Auxelles Bas, Auxelles Haut, Bourg sous Châtelet, Chauv, Etueffont, Giromagny, Grosagny, Lachapelle sous chauv, Lepuix (en partie) *et de la partie sommitale du Ballon d'Alsace*, Petimagny, Riesvescemont, Rougegoutte, et Vescemont.

Particularité de la commune de Lepuix : Les habitants de la partie centrale de la commune sont alimentés par le réseau d'eau communal que la commune de Lepuix continue d'exploiter en régie et une autre partie des habitants de Lepuix est alimentée par le Syndicat des Eaux de Giromagny. *Qu'en à la partie sommitale du Ballon d'Alsace, située sur les territoires communaux de Lepuix (Territoire de Belfort), Sewen (Haut Rhin) et Saint Maurice sur Moselle*

(Vosges) le comité du Syndicat des Eaux de Giromagny a acté par délibération du 12 juin 2019 que le transfert de compétence eau potable du SMIBA s'est réalisé au 1^{er} janvier 2019.

Il vous sera demandé de vous prononcer sur les modifications proposées.

Christian ROY précise qu'il n'y aura « normalement » pas d'augmentation des tarifs de l'eau.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le changement de statut du syndicat des eaux de Giromagny.

Rapport d'activité CCVS 2021

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la CCVS, les Elus du Conseil municipal souhaitent que des comparaisons soient faites entre les rapports d'activités 2021 et ceux des années précédentes en particulier l'évolution des dépenses, des recettes.

Jean-Pierre BRINGARD propose de demander des comparatifs Dépenses / Recettes (suite à une précédente demande de Gérard JACOB).

L'assemblée délibérante prend acte du rapport.

Rapport d'assainissement collectif CCVS 2021

Après avoir pris connaissance du rapport et comme pour le rapport précédent les élus souhaitent que des comparaisons soient faites avec les années antérieures.

L'assemblée délibérante prend acte du rapport.

Rapport d'assainissement non collectif CCVS 2021

Après avoir pris connaissance du rapport et comme pour le rapport précédent les élus souhaitent que des comparaisons soient faites avec les années antérieures.

L'assemblée délibérante prend acte du rapport.

Cœur du village : séparation administrative et notarié des locaux

Monsieur le Maire précise que le local 1 (ou lot 1) au Cœur du village (utilisé actuellement par Chadam Pizza) est en cours de séparation en 2 (travaux 2022 en cours et subventionnés).

Pour une future location du local créé en 2022 une séparation en deux (local Chadam Pizza) au niveau administratif est nécessaire. Cela consiste à modifier le règlement de copropriété en y indiquant deux nouveaux lots (qui remplaceront le lot 1) avec les millièmes des surfaces des locaux (l'épaisseur du mur est à mettre pour le nouveau local).

Cela permettra ensuite de faire des nouveaux baux (ou avenants) séparés avec les nouveaux numéros de lots, une répartition de charges des coûts de copropriété fonction des surfaces des lots.

La modification du règlement de copropriété sera publiée au cadastre, au bureau des hypothèques avec le paiement des droits d'enregistrement. Il sera aussi envoyé au syndic de copropriété pour qu'il soit approuvée en assemblée générale de copropriété ce qui permet ensuite au syndic d'avoir les pouvoirs pour procéder à la modification en accord avec le propriétaire du lot concerné.

A noter que le chauffage, les télécoms, l'eau et l'électricité sont indépendantes entre les locaux. Une gaine Télécoms sera installée dans le nouveau local.

Jean-Pierre BRINGARD précise aussi que le futur locataire paiera directement ses charges (EDF, Télécom etc...)

Jean-Pierre BRINGARD informe que les réunions de copropriétaire se déroulent à distance

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise la Commune à faire les modifications, à demander en assemblée générale la modification du règlement de copropriété puis et autorise M le Maire à signer l'acte contenant la modification.

Représentant de la commune au syndicat de la fourrière

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la démission officielle de Mme Pascale Zimmermann (a déménagé et hors du Territoire de Belfort), il convient de désigner un nouveau représentant de la commune au syndicat de la fourrière.

L'assemblée délibérante vote ainsi à l'unanimité

Stéphanie Jourdil : titulaire

Sandrine Demougé : suppléante

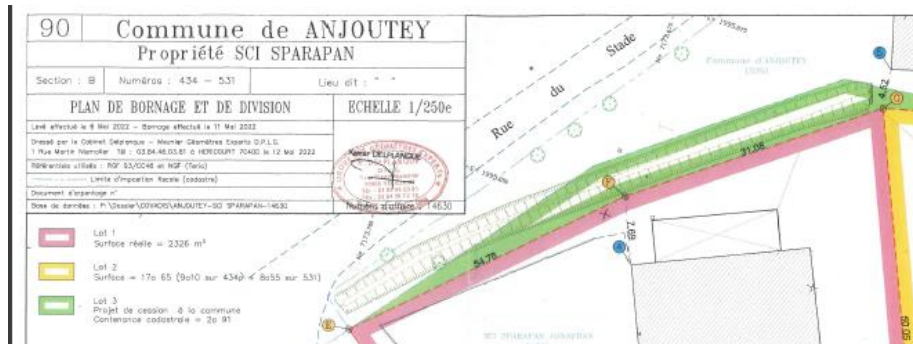
M Gérard JACOB demande qu'une lettre soit envoyée à Stessie LEPRETRE afin de savoir si elle souhaite continuer son mandat de conseillère municipale.

Vente de terrain (société Sparapan – Zone de la Noye)

Par suite de la délimitation du périmètre de la société SPARAPAN, situé rue de la Noye (ZAC de la Noye), il a été relevé par le géomètre expert que le fossé situé à l'arrière de la propriété traverse la propriété SPARAPAN sur une partie de la commune. Le projet est de régulariser l'emprise du fossé pour le laisser entièrement sur la propriété communale soit une surface de 2a 91.

La société SPARAPAN cède le terrain gratuitement (euro symbolique), seuls les frais de notaire sont à prendre en charge par la commune.

L'emprise correspondante en liseré vert sur le plan sera cadastrée : Parcelles B343 B351 et B525



L'intérêt pour la commune est que l'entretien du fossé (épareuse, curage) soit fait annuellement pour assurer l'écoulement des eaux.

Jean-Pierre BRINGARD explique que c'est pour faciliter l'entretien du fossé.

Emmanuel ECHEMANN précise que on buse et qu'il y a des problèmes par la suite, la commune sera responsable : Il vaut donc mieux le laisser ouvert

Après discussion, le fossé ne sera pas rebouché ni busé pour éviter une inondation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise la Commune à acquérir le terrain pour l'euro symbolique et prendre en charge les frais de notaire.

Délégation de signature

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner délégation de signature à Nathalie Pouillet pour les actes notariés. Il pourra être proposé la même délégation à Régis Garnier le cas échéant. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité la proposition de délégation de signature.

Tarifs de la régie fêtes et cérémonies

Le marché de Noël se déroulera sur un jour (le samedi 10 décembre 2022) avec une nocturne d'où une modification des tarifs des emplacements

- 8 € 1.2 mètre en intérieur.
- 6 € 2 mètres en extérieur.

Des « bredele » seront proposés à la vente

- Sachet de 250 grammes : 4 euros
- Sachet de 500 grammes : 8 euros

Le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs présentés.

Marché public des travaux de photovoltaïque

La Commune d'Anjoutey souhaite réaliser une consultation en procédure adaptée ouverte pour des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle communale.

Les travaux consistent à installer environ 30 panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle communale. Il n'y a pas de désamiantage à faire, ni de film à ajouter au toit. L'assurance de la commune n'impose d'installation d'un film.

L'énergie produite sera utilisée pour la salle communale, la mairie et peut-être pour les logements.

G.Jacob et C.Girod étudieront le marché nécessaire. Le planning le plus complet (parmi les solutions possibles) du choix du titulaire du marché sera :

- Publication du marché : mercredi 2 novembre 2022
- Réponse des candidats : vendredi 16 décembre 2022
- Ouverture des plis : 17 décembre 2022
- Analyse préalable des offres
- Analyse des offres (commission d'appel d'offres et Elus du Conseil) : janvier 2023
- Envoi des réponses (négatives et positive) aux candidats : après notification des subventions (demander à la Préfecture s'il faut attendre la notification des subventions)
- Informations du choix du titulaire du marché au Conseil municipal : après notification des subventions (demander à la Préfecture s'il faut attendre la notification des subventions)
- Attribution- notification du marché : après notification des subventions
- Début des travaux : après notification des subventions

Cédric GIROD informe que notre assurance, le Ciade, assurerait la salle sans installation de film sous toiture.

Le toit de la salle communale est vieux de plus de 40 ans. Les Elus communaux souhaitent que les tuiles du toit soient changées avant la pose des panneaux photovoltaïques. Messieurs Echemann et Bringard demanderont des devis auprès de prestataires.

Emmanuel ECHEMANN précise que les tuiles de la salle sont en ciment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De lancer une consultation en procédure adaptée ouverte pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de la salle communale
- D'autoriser la commission d'appel d'offres de choisir le titulaire du marché selon les critères définis dans le dossier de consultation du présent marché public
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents au présent marché public

Demande de subvention pour les travaux de photovoltaïque et le changement de tuiles à la salle

Les travaux concernés par ces demandes de subvention sont :

- Le changement des tuiles du toit de la salle communale avant la pose de panneaux photovoltaïques
- L'installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de la salle communale

Après délibération le conseil municipal :

- Adopte les travaux ci-dessus (si des subventions sont obtenues)
- Approuve les plans de financement prévisionnels de ces travaux
- Sollicite des subventions pour l'année 2023 auprès de la Préfecture du Territoire de Belfort (DETR, DSIL...), de la Région, de Territoire d'énergie 90...
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subvention et aux travaux d'exécuter les travaux

Demande de subvention pour le changement de l'éclairage public

Il a été proposé lors d'un précédent conseil municipal de étudier le changement de l'éclairage public. Il existe 107 points lumineux dont 21 en LED à ANJOUTEY (d'après Territoire d'énergies 90).

La puissance actuelle des 86-88 lampes (à changer) est en moyenne de l'ordre de 100w par luminaire, avec quelques luminaires en 125w.

Plusieurs travaux peuvent être faits :

- Remplacement de (86-88) ampoules actuelles en ampoules LED en conservant les supports de lampes actuelles. Chaque ampoule est associée à un abaisseur de lumière (jusqu'à 10% d'intensité lumineuse).
- Remplacement des horloges. Elles auront des antennes pour allumage et extinction de l'éclairage public avec une heure bien réglée ou pour un réglage automatique. Elles permettront aussi l'arrêt de l'éclairage entre 23h et 5h (ou sur une plage horaire plus réduite).
- La lumière d'un lampadaire ne peut pas être arrêtée complètement sauf à enlever le mat ou à mettre sur chaque mat un système particulier : CA2P Bluetooth- gestion éclairage par smartphone.
- Ajout d'une lampe supplémentaire (rue d'Eugénique) sur un mat existant

- rénovation d'armoire d'éclairage public rue de Bourg sous Chatelet, rue d'Etueffont,

Le gain serait le suivant : 88 ou 86 lampes de 100 w seront remplacées par 88 led de 50W. La consommation totale de 107 lampes serait diminuée de 40-45%. Les dépenses d'éclairage public seront 5700 TTC en 2022. Le gain minimal serait de de 2 280 TTC par an.

Gérard JACOB souhaite un plan des différents points lumineux.

Le coût est :

- | | |
|--|-------------------------|
| • Remplacement des ampoules en ampoules LED | 31 884 HT |
| • Remplacement des horloges. | 2 800 HT |
| • CA2P Bluetooth- gestion éclairage par smartphone | non retenu par les Élus |
| • Ajout d'une lampe supplémentaire (rue d'Eugénigue) | 358 HT |
| • Rénovation d'armoires d'éclairage public | 3 856 HT |

Le total des travaux est 38 898 HT.

Les subventions possibles sont :

- | | |
|---|----------------------|
| • DETR, DSIL : | 25% à 30% |
| • Territoire d'énergie 90- fond de transition énergétique : | maximum 17 050 euros |
| • Territoire d'énergie 90- fond éclairage public | 25% |

Il est possible d'avoir en total de subvention :

- | | |
|---|-----------------------------|
| • DETR et DSIL | 30% |
| • Territoire d'énergie 90- fond de transition énergétique | 25% de (càd 9 725 euros HT) |
| • Territoire d'énergie 90- fond éclairage public | 25% |

Il reste 7 325 euros HT de fond de transition énergétique pour subventionner le photovoltaïque. Celui-ci peut être subventionné par la DSIL (avec un ajout dans DSIL du fond vert)

Le fond de transition énergétique est destiné à soutenir les projets d'investissement des collectivités éligibles, en faveur de la maîtrise de l'énergie des bâtiments et du développement des énergies renouvelables. Lors du comité du 22 février 2022, ce fond a été élargi aux travaux d'éclairage public et aux bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le fond de transition énergétique est alimenté par une partie des recettes issues de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE). Il est attribué aux communes de moins de 2 000 habitants en lieu et place desquelles TE90 perçoit la TCCFE. Chaque commune dispose ainsi d'une enveloppe de 6€/habitant à utiliser sur une période de six ans.

Monsieur le Maire propose de solliciter la DSIL, le fond de transition énergétique de Territoire d'Energie 90, le fond d'éclairage public de de Territoire d'Energie 90.

Christian ROY propose de mettre des lumières au-dessus des passages cloutés. Jean-Pierre BRINGARD propose de demander un devis.

Christian ROY propose de voir s'il serait possible de mutualiser l'achat d'ampoules avec la Commune de Rougegoutte.

Jean-Pierre BRINGARD va voir avec M. Baumgartner s'il serait possible d'avoir un tarif moins élevé.

Après en avoir délibéré, l'assemblée présente :

- s'ENGAGE à réaliser et financer l'opération décrite plus haut
- SOLLICITE le soutien et la participation de la Préfecture du Territoire de Belfort, de Territoire d'Energie 90 pour des subventions pour l'éclairage public
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document provenant de la Préfecture du Territoire de Belfort, de Territoire d'Energie 90 se rapportant aux subventions pour l'éclairage public

Les Élus du Conseil municipal souhaitent aussi des propositions financières pour

- L'éclairage spécifique des passages piétons
- La détection automatique de l'éclairage public lors du passage d'une personne ou d'un véhicule

Le lendemain du Conseil municipal, JP.Bringard a contacté une société, spécialisée dans l'éclairage public. La mutualisation des coûts des travaux de l'éclairage public avec d'autres communes n'est pas possible chacun ayant des prestations et du matériel différent.

Questions diverses

- Compte-tenu de la situation économique très préoccupante, le CCAS se « rapproche » régulièrement des personnes fragiles, isolées, âgées, en précarité.

- Territoire habitat 90 a présenté un projet de rénovation du bâtiment (appelé parfois la Cité) situé à impasse des fleurs. Pour un coût de 1 million d'euros, l'extérieur et l'intérieur seront entièrement refaits. Les travaux ne coûteront rien à la commune d'Anjouley. Nathalie Pouillet, adjoint au Maire à l'urbanisme assurera les relations de la commune avec Territoire Habitat 90.

- Le Président du Département du Territoire de Belfort a présenté le schéma directeur cyclable pour les années à venir aux Elus de la CCVS. Au Nord du Territoire de Belfort, Anjouley sera au centre de la piste cyclable. Le calendrier est le suivant : étude en 2023 et 2024, travaux finis en 2027-2028. Gérard Jacob et Arnaud Doyen seront les interlocuteurs privilégiés pour ce projet.

- La sécurité routière est toujours à améliorer en particulier aux abords de l'école : actuellement des contrôles de gendarmerie, des contrôles de vitesse et des comptages de voiture sont effectués par la Gendarmerie, la Direction Départementale des Territoires Belfort (DDT) et le Conseil Départemental de Belfort sont réalisés.

- La maison Jardot (rue d'Etueffont) est devenue un bien communal suite à une procédure de bien sans maître. Le Conseil communal étudiera lors de prochaines réunions le devenir de cette maison.

- Une proposition de travaux de réduction des dépenses énergétiques à l'intérieur de bâtiments communaux est formulée pour l'année 2022.

Le budget communal 2022 consacré (voté) au photovoltaïque ne sera pas utilisé en 2022, ni reporté. Un nouveau budget pour le photovoltaïque sera voté pour 2023.

Le budget est donc disponible mais il s'agit d'une réaffectation du type de travaux financés.

Il reste une somme dans le budget 2022 disponible en investissement pour des travaux de réduction des dépenses énergétiques à l'intérieur de bâtiments communaux.

Les travaux possibles sont : laine de verre pour isolation à l'intérieur de toit (salle, mairie, école), luminaires intérieurs à led, détection automatique de personnes pour des lumières. D'autres travaux sont possibles.

Les travaux possibles seront étudiés par C.Girod et C.Roy.

Les Elus du Conseil municipal préfèrent privilégier des travaux de réduction des dépenses énergétiques à l'école et à la salle communale.

Christian ROY propose de mettre des LED à l'école ainsi que des programmateurs

Christian ROY et Cédric GIROD proposent de passer une caméra thermique à l'école

- Afin de préparer le budget communal 2023, des travaux à proposer en 2023 ont été abordés.

Gérard Jacob et Régis Garnier ont étudié les travaux prioritaires pour la commune.

Le seuil maximum d'investissement en 2023 sera environ de 225 000 Euros HT. La somme est très importante pour la commune, mais en raison des projets importants et nécessaires et des subventions existantes, il semble difficile de faire autrement.

Les travaux qui obtiendront des subventions seront privilégiés.

Parmi les travaux 2023 sont retenus :

- Changement de tuiles de la salle communale
- Photovoltaïque sur le toit salle communale
- Changement éclairage public- LED
- Isolation énergétique école et du grenier de la salle (étude et actions)
- Ecole WC accessibilité
- Suppression et destruction fumoir aux ateliers
- Destruction de la Maison Jardot
- Voirie zone de la Noye

D'autres travaux seront proposés à la programmation de l'année 2023 et seront abordés au prochain conseil municipal

Christian Roy demande à ce qu'un ramassage des emballages plastiques, verre, aluminium soit systématiquement réalisé avant les travaux de tonte ou de débroussaillage. Ceci dans le but de limiter la multiplication des déchets et les microplastiques et de contribuer à notre échelle communale à la limiter, entre autres.

Gérard JACOB demande qu'une lettre soit envoyée car les haies sont à tailler au 19 Rue d'Etueffont.

Manifestations et cérémonies :

- Le dimanche 06 novembre 2022 aura lieu le repas organisé par l'association LARA au profit du téléthon. Les réservations sont à faire au 06 77 03 34 41.

- Le déroulé de la cérémonie du 11 novembre sera

- 14 h carré militaire du cimetière
- 14h 30 cérémonie devant le monument aux morts

- La signature de la participation citoyenne d'Anjoutey sera le 12 novembre à 10h au centre de loisirs en présence des référents citoyens, de Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet du Territoire de Belfort et de Monsieur le Colonel de gendarmerie responsable de la gendarmerie du Territoire de Belfort

- Le pot des bénévoles (beaujolais nouveau) sera le jeudi 17 novembre à 19h à la salle communale. Ce sera un moment de convivialité pour remercier les bénévoles de la fête de la musique, de la fête du village, de l'exposition peintures, du marché de Noël du fleurissement, des décors.

- Le SMICTOM fête ses 50 ans à l'occasion d'une journée porte ouvertes le samedi 19 novembre à l'ancienne déchetterie d'Etueffont.

- L'exposition de peinture sera les 26 et 27 novembre. Les commandes de gâteaux de patates peuvent être faites auprès de Christine Pinot ou de la Mairie. Les bénévoles financent les colis de nos aînés. Venez nombreux à l'exposition.

- Le marché de Noël sera le 10 décembre 2022 et les chorales en fête les 10 et 11 décembre. Les décors de Noël seront mis en place.

Les questions étant épuisés M le Maire lève le conseil municipal à 23h00.